5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

5 CENTIMES

NEUVIEME ANNEE.- N° 3 et 4

SAMEDI 3 & DIMANCHE 4 JANVIER 1903

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les insertions sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

DEPARTEMENT DU NORD

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 4 Janvier 1903

Edouard DELESALLE

CANDIDAT

des Organisations Socialistes Indépendantes

Imaginations

Voltaire fait dire par un de ses personnages que si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je serais tenté d'en dire autant pour les Humbert, leur existence et la façon dont ils l'ont dirigée nous permettent de regarder et d'analyser certaines turpitudes que nous n'aurions pas même osé soupçonner!

Celle dont une certaine presse nous offre à leur occasion le spectacle à la fois douloureux et amusant mérite d'être signalée d'une façon toute particulière. Je ne sais vraiment pas ce que seront les hauts personnages compromis dans l'affaire, en supposant qu'il y en ait de compromis ; mais ce que je sais déjà bien, c'est que les plumitifs de la presse *nationaliste n'ont pas encore perdu une seule* occasion d'être parfaitement ridicules, depuis que les Humbert ont été cueillis.

Ils nous ont d'abord annoncé que l'illustre famille allait parler, qu'il y aurait de la casse et que le scandale serait énorme. Que dis-je ? Elle avait tout de suite parlé et avec quelle volubilité vengeresse ! Thérèse nous apparaissait dans sa prison madrilène sous les traits d'une femme-colosse soulevant des paquets de boue comme une autre aurait soulevé des barres de fer. Gare à qui serait dessous, quand les paquets tomberaient !

Tout à coup, une autre musique. On nous a montré Thérèse s'apaisant, se réfugiant dans le sein du Seigneur, ne demandant plus qu'à pardonner et à oublier. Plus de dénonciations contre les grands de la terre. La fatalité seule était responsable de ce qui était arrivé. On a eu soin, par exemple, de nous informer que le gouvernement avait acheté le silence de Mme Humbert au prix de certaines compromissions judiciaires et que tout cela constituait une simple comédie. Puis, voilà que le vacarme a recommencé de plus belle et que la prisonnière a de nouveau menacé de casser les vitres et les hauts personnages qui sont logés derrière.

A partir de ce moment, nous nous sommes un peu demandé si la presse nationaliste ne se moquait pas de nous avec une exagération déplacée. Car enfin le gouvernement avait ou n'avait pas acheté le silence des Humbert, et s'il l'avait acheté, c'était évidemment pour longtemps. Or, quel aurait été l'intérêt de la redoutable famille à menacer à la fois tous les puissants de ce monde, puisqu'elle rengainait ensuite ses menaces comme un sabre de paille dans un fourreau de bois ?

Ce qui saute aux yeux, c'est que les nationalistes veulent se servir de l'affaire Humbert comme d'une catapulte destinée à faire sauter le régime actuel. Ce qui est non moins visible à l'œil nu, c'est qu'ils ont mal saisi la catapulte et qu'elle finira par leur jouer un mauvais tour s'ils ne se résignent point à opérer avec plus de modération.

La dévotion de Thérèse a déjà mis dans une posture fâcheuse tous ces gaillards qui faisaient semblant de la prendre pour une espèce de prêtresse de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie. D'un autre côté, Romain Daurignac s'est révélé comme un antisémite de marque et un nationaliste zélé. Attendons-nous à voir un de ces jours toute la famille s'affilier à la ligue de la « Patrie Française », et réclamer un poste d'honneur dans le prochain fort Chabrol.

En attendant, faut-il applaudir ou blâmer les nationalistes pour leurs étranges découvertes dans l'affaire Humbert ? Au point où ils en sont et si j'appartenais à leur bord, je n'hésiterais pas une seconde à dire et à faire dire que les Humbert sont de mèche avec le gouvernement, quand ils s'agenouillent devant les statuettes de l'Immaculée-Conception ou qu'ils font des déclarations en faveur de l'antisémitisme. C'est pour le coup que la trouvaille serait neuve !

Je la recommande à ces messieurs, avec l'espoir qu'ils l'utiliseront pour le bien du pays.

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

DIVERSIONS

Le Progrès, rendu plutôt peu jovial par la lumière jetée par le *Réveil* sur l'alliance de ses amis avec la réaction, me fait personnellement les honneurs de son meilleur répertoire.

Si M. Mœneclaey, le clérical conseiller général de Cassel, M. Guillain « le porte-drapeau de la minorité réactionnaire » à la Chambre, M. Gossart, l'élu de la *Croix* et de la *Dépêche*, contre un candidat du *Progrès*, le maire de Cobrieux et l'agent électoral du professeur de la Catho, Grousseau, ont été convoqués au Congrès, dit républicain, cela est évidemment dû à la ténacité déplorable avec laquelle, depuis vingt-deux ans — *tant pis pour moi* — je lutte contre les candidats opportunistes ou réactionnaires que le *Progrès* soutient tour à tour, depuis Masure jusqu'à Barrois, en passant par Géry Legrand et Brackers d'Hugo.

Et si MM. Damide, Tribourdeaux, Defontaine, Lepez, Debiève, etc., désapprouvent cette convocation des réactionnaires, c'est, à coup sûr, *parce que*, dans le P. O. F., j'ai défendu la tactique préconisée par Jaurès et Millerand ; il faudrait être aveugle comme Belisaire pour ne pas s'en apercevoir.

Depuis quinze jours, je tiens avec le *Progrès* une conversation qui rappelle le dialogue du fournisseur qui vient réclamer son petit compte et du client qui s'obstine à ne lui donner que des nouvelles de sa famille. C'est drôle au commencement, mais ça finit par raser le lecteur.

Le *Progrès* l'a compris ; et pour rompre la lassitude, il fait de moi le héros d'une proposition d'alliance que j'aurais formulée, à une date encore inconnue, devant un mystérieux comité, en vue d'opposer une liste réactionnaire de la *Dépêche* à la liste presque aussi réactionnaire, de M. Géry Legrand.

J'avoue n'avoir pas eu cette idée ingénieuse d'aider les conservateurs à s'entredéchirer, et j'ai tendance à le regretter, n'aimant pas à jouir d'une réputation imméritée.

A quoi bon demander au *Progrès* de reconnaître la fausseté d'une histoire inventée de toutes pièces ?

Je parie que, privé de cette diversion, il m'accuserait demain d'avoir mis le feu à St-Sauveur, ou d'avoir entretenu avec le frère Cock des rapports... amicaux.

Je serais capable de ne pouvoir prouver le contraire, et... il en resterait toujours quelque chose.

J'aime encore mieux, après tout, qu'on se figure que j'ai vainement tenté avec la réaction, l'alliance que viennent de réussir les amis du *Progrès*.

Ça prouve leur supériorité !
Et ma modestie s'en arrange.

Ed. D.

Incohérence militaire

Il y a quelques jours, nous dénoncions, pour la seconde fois, la révoltante injustice commise par l'Autorité Militaire à l'égard d'un soldat du 84e Régiment d'Infanterie, nommé Haingue, faussement accusé de nous avoir communiqué, au cours de la dernière grève des mineurs, un document signé du Lieutenant-Colonel Pastoureau de Labesse et qui est encore détenu en cellule sous cette inculpation.

Nous dénoncions l'injustice et nous réitérions notre offre de faire la preuve de l'innocence du malheureux Haingue, dont nous avions plaidé déjà vainement la cause auprès de son Colonel et du Ministre de la Guerre.

M. le Colonel commandant le 84e d'Infanterie nous avait, en effet, répondu qu'il n'avait pu que transmettre notre protestation à M. le Général commandant le premier corps d'armée. Quant au Ministre de la Guerre il avait écrit au docteur Defontaine, député de Maubeuge, « que le soldat Haingue étant en prévention » de Conseil de Guerre » c'était au Général Jeannerod qu'il appartenait de prendre une décision conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 99 et 108 du Code de Justice Militaire.

Sur cette déclaration autorisée du Ministre de la Guerre à un député, nous avions aussitôt fait aviser le soldat Haingue que nous ne le laisserions pas traîner à la barre du tribunal militaire sans y paraître à côté de lui, pour crier son innocence ; et nous avions prié son colonel lui-même de bien vouloir lui donner cette assurance, en notre nom.

Or, voici la lettre que nous venons de recevoir :

Avesnes, le 31 décembre 1902.

Le colonel de Percin, commandant le 84e régiment d'infanterie, à Monsieur le Rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, à Lille.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je reçois aujourd'hui une lettre de M le général commandant le 1er corps d'armée m'informant qu'il n'a jamais été question de traduire en Conseil de guerre, le soldat Haingue, à qui j'ai fait remettre la lettre dans laquelle vous lui proposiez de lui trouver un défenseur.

Veuillez agréer, etc...

DE PERCIN.

Nous voici donc obligé d'ajouter un nouveau chapitre à cette histoire lamentable. L'injustice que nous avions dénoncée, qui a révolté tous les hommes de cœur qui, nous connaissant, nous savent incapables d'un mensonge se complique d'une contradiction flagrante entre le premier Corps d'Armée et le Ministère de la Guerre.

Ce serait du dernier grotesque si la liberté et l'avenir d'un homme n'étaient en jeu.

Quoi ! à la date du 15 Décembre, le Ministre de la Guerre fait écrire à M. le député Defontaine que Haingue est en prévention de Conseil de Guerre et, le 31 du même mois, le général en chef Jeannerod fait démentir cette déclaration !

A qui faut-il entendre, et l'Hôtel de la rue Saint-Dominique, serait-il, sous M. le général André, aussi « pétaudière » que devant ?

Alors,

Ce n'était pas la peine,
Non, pas la peine
Assurément,
De changer de gouvernement,

ainsi que l'on chantait autrefois.

Malheureusement, c'est le soldat Haingue qui pâtit de ces incohérences, car il est toujours « en cellule » sous une fausse inculpation et on est bien capable de l'expédier un de ces jours vers « Biribi », à la barbe de cette brave et bonne « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » qui paraît ne plus voir, ne plus parler et ne plus penser que par S. E. le général André, depuis que... mais chut !

Eh bien, *encore une fois, nous ne laisserons* pas ce forfait s'accomplir.

Haingue est innocent, nous le répétons, nous le jurons, et, au nom de la Justice, nous réclamons sa mise en liberté immédiate et une réparation pour la détention arbitraire, pour le martyre qu'on lui a infligé.

Un excellent cœur s'est fait l'écho de notre indignation, de notre révolte. Nous espérons qu'il ne bornera pas son effort généreux à une simple protestation épistolaire et que, puisque la confiance du peuple l'a envoyé à la Chambre, il fera servir sa haute situation à la défense d'un enfant du peuple, sacrifié on ne sait à quelles basses rancunes de caserne.

Defontaine, vous avez la parole !

G. SIAUVE-EVAUSY.

SOUHAITS DE L'AN

Le Jour de l'An est, en dépit de toutes les prédictions météorologiques, le jour le plus long des douze mois qui vont suivre. *Le Jour* de l'An, c'est pour longtemps... Il y a des gens, en effet, qui ont la « bonne année » rapide ; d'autres, très prolongée. Ça dure des huit jours pour ces derniers ! Ça va depuis le *marron glacé*..., jusqu'au gâteau des rois !

Journée des nécessaires correspondances et des visites obligatoires mais non gratuites ; journée des bouches trop en cœur pour dire des choses vraiment trop cordiales, et des poignées de main trop empressées pour être sincères ; journée de carton pour les cartes de visite à échanger — et d'argent, parfois étrennes sans échange ; journée des petites comédies de l'amour-propre et du hasard des goussets !... Le Jour de l'An est un *vaste panorama de gestes sur mesure et* de sentiments bien appris.

Comme on voit du monde aimable ce jour-là ! L'humanité est tout sucre et miel. On dirait qu'on fait provision de douceurs pour toute l'année. Mais, hélas ! cela dure l'espace d'un... fondant ! A peine a-t-on arraché le premier feuillet du nouveau calendrier qu'on redevient soi-même..., c'est-à-dire d'humeur variable... jusqu'au prochain Jour de l'An.

Ce ne devait être qu'une fête enfantine, le Jour de l'An ! Pourquoi, diable, en a-t-on fait un spectacle pour grandes personnes ?

DEMAIN

Six Pages

AU PAYS NOIR

LE COMITE NATIONAL A PARIS

L'idée du transfert du siège du Comité national des mineurs de France, de Saint-Etienne à Paris, est née à Alais au cours du Congrès national. Elle surprit tout d'abord, et ne fut pas discutée. Soulevée de nouveau à Commentry, lors du Congrès de septembre dernier, elle eut ses partisans et ses détracteurs. La question vint fort tard, après les séances tumultueuses, dans la période de lassitude et d'apaisement apparent. La solution fut réservée : le Congrès décida que le siège du Comité serait maintenu un an encore dans la Loire. L'esprit séparatiste travaillait fortement certains syndicats de cette région, les congressistes voulurent dans cette période d'effervescence, éviter de donner aux agents de discorde, aucun prétexte à déclamations. Il fut convenu que le prochain Congrès national de Carmaux fixerait le siège nouveau du Comité national de notre fédération.

Escalier et Beauregard, pour éviter l'installation à Paris, émirent le vœu que le Comité, obligatoirement, serait établi dans un centre minier.

La question ne fut pas tranchée. Or, l'ordre du jour de la réunion du Comité national convoqué à Paris la semaine dernière, comportait avec l'étude de la question de « la mine ouvrière » de Bouxhors, celle du transfert à Paris du Comité.

Je n'ai pas eu communication des délibérations de nos camarades sur ce point, mais je crois savoir, qu'à la suite des évènements et des incidents récents de Saint-Etienne, l'opinion d'un certain nombre de délégués hésitants, ou hostiles au projet, s'est modifiée.

On sait avec quelle violence Escalier et Beauregard ont mené dans la Loire, une campagne de viles calomnies et de basses injures contre le citoyen Cotte, le secrétaire général du Comité national ; et, par ricochet, contre le Comité lui-même. Grâce à leurs intrigues, Cotte était exclu du Comité fédéral de la Loire ; sa situation à Roche-la-Molière était vivement attaquée ; au cours de la grève sa loyauté même, sa probité étaient mises en doute ; au cours de la grève générale à la réunion du Théâtre, à Saint-Etienne, une cabale essaya de l'empêcher de parler ; enfin dans une bagarre récente, il fut violenté, frappé, sa barbe fut arrachée ; il dut se réfugier au café Deculty qui fut saccagé par des énergumènes proférant des menaces de mort.

N'est-il pas évident que des mesures urgentes doivent être prises pour éviter le retour de tels scandales ? Victime de procédés aussi déloyaux, le secrétaire général du Comité se trouve fatalement mêlé, beaucoup plus qu'il ne convient, aux querelles locales. Le bon renom et le prestige du Comité national en sont amoindris ; l'entière impartialité du secrétaire général peut être mise en doute ; en tous cas sa situation personnelle devient délicate et pénible.

Et, ce qui est vrai aujourd'hui pour le camarade Cotte, a pu l'être hier à Saint-Etienne *pour son prédécesseur*, et le serait demain pour son successeur, à Carmaux, à Anzin ou ailleurs, au chef-lieu de l'un de nos bassins houillers.

Cette raison, pour ma part, me ferait incliner pour le choix de Paris. Mais, il en est d'autres.

Remarquons que le Comité patronal des houillères de France a son siège à Paris ; s'il entre en relations avec les pouvoirs publics, avec les grandes commissions parlementaires, il a sous la main ses archives, il est à la source de tous les renseignements, il use de toutes les relations qu'il a su se créer, de toutes les influences qu'il a su préparer. Vis-à-vis de lui, le Comité national des houilleurs s'il vient siéger temporairement à Paris, se trouve manifestement inférieurisé et quelque peu isolé et perdu

Au contraire, que son secrétaire soit à demeure dans *la capitale-même, et réunisse* périodiquement nos délégués autour de lui, ceux-ci profiteront de la situation qu'il aura su se faire par son contact constant avec les représentants des régions charbonnières, documentés par lui et tenus par lui au courant, au jour le jour, des réclamations de leurs commettants.

Je n'ignore pas que les adversaires du projet d'installation définitive du Comité à Paris, prétendent précisément qu'il faut absolument soustraire le Comité national à l'influence parlementaire ; disons le mot : aux politiciens.

Eh bien, il est nécessaire que le prochain Congrès national ouvre sur la question un grand et définitif débat.

Les délégués viendront au nom de leurs bassins respectifs dire, si la corporation des mineurs de France veut persévérer dans la tactique suivie jusqu'ici, et demander au Parlement le vote de lois nouvelles réglementant la journée de travail ; fixant un minimum de salaire pour un minimum de travail ; accordant la retraite légale de 2 francs par jour ; améliorant la situation des délégués à la sécurité enfin indépendants ; augmentant les garanties et les pensions des travailleurs victimes d'accidents ; en un mot, nous amenant progressivement à la réalisation des réformes demandées par nos Congrès nationaux et internationaux.

Ou bien, si renonçant à toute intervention parlementaire, notre fédération veut entrer dans les voies de la Confédération de la Bourse de Paris et ne demander désormais l'émancipation de notre classe qu'à la mise en œuvre de la Révolution catastrophique par la grève générale encore perdue dans les nuages d'un avenir très lointain.

Après ces discussions et les votes qui s'en suivront la situation pour nous sera nette, une bonne fois, ce sera la fin des hésitations, des tâtonnements et des fausses manœuvres. Nous savons très exactement le but que nous poursuivons, nous saurons aussi exactement quel chemin nous voulons suivre.

Plusieurs délégués m'ont opposé aussi, que l'on peut craindre à Paris, que le secrétaire général du Comité national se laisse circonvenir un jour par les directeurs de la Confédération de la Bourse du Travail. Je réponds qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce danger. Le secrétaire général détient en somme un pouvoir annuel et précaire ; il ne peut se maintenir qu'à la condition de se renfermer strictement dans son rôle d'exécuteur fidèle et scrupuleux des décisions du Comité national, dont tous les membres sont eux-mêmes soumis à la réélection dans chaque région.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

Les Réceptions diplomatiques à l'Elysée

Paris, 2 janvier. — A la réception des ambassadeurs, qui a eu lieu le 1er janvier chez le président de la République, le nonce, doyen du corps diplomatique, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président,

Les souhaits que le corps diplomatique a l'honneur de vous apporter ici, à l'occasion du nouvel An, sont toujours inspirés à nos cœurs par le profond respect que nous avons de la première magistrature de la République et par la particulière sympathie que le monde entier garde à la France.

Votre Excellence a pu constater, au cours de l'année 1902, que cette sympathie a trouvé une expression plus vive et plus étendue dans la partie que toutes les nations ont prise à l'effroyable malheur de la Martinique ; elles n'en ont pas été seulement émues par ce qu'il trappait une partie de la famille humaine ; elles en ont aussi partagé le deuil, parce qu'il éprouvait la nation française.

Oui, cette illustre nation demeure privilégiée d'un patrimoine moral très précieux et bien plus ample que ses vastes territoires.

C'est pourquoi, il nous tient au cœur, plus que jamais, monsieur dle Président, de vous offrir en notre nom et au nom des souverains et chefs d'Etats que nous avons l'honneur de représenter auprès de vous et du gouvernement de la République, nos vœux très sincères et ardents pour qu'à l'avenir la France soit préservée de toute adversité et pour que Dieu, maître du ciel et de la terre, daigne la conserver sous sa protection toute puissante et paternelle.

DISCOURS DE M. LOUBET

Le président de la République répond :

Monseigneur,

J'accueille avec gratitude les souhaits que le corps diplomatique m'adresse pour la prospérité de la France. Je ne suis pas moins touché des sentiments qu'il veut bien témoigner au président de la République.

Mais de toutes les pensées que Votre Excellence vient de m'exprimer, nulle ne m'est plus sensible que cette accordée à l'affreuse catastrophe qui rend ce jour de fête si douloureux à tant de familles françaises.

L'unanime sympathie que la France a senti autour d'elle dans cette épreuve, lui a été précieuse. J'ose dire qu'elle le méritait par l'intérêt passionné qu'elle a toujours pris au malheur des autres peuples, par les beaux exemples de générosité qu'elle a prodigués au cours de sa longue histoire et qui lui composent, ainsi que vous venez de le dire, un si glorieux patrimoine moral.

Votre éminent doyen a été bien inspiré, messieurs, en voulant que nous inaugurions l'année sous cette impression de solidarité humaine. Je l'en remercie comme d'un heureux présage. »

La partie officielle de la réception du corps diplomatique est terminée. M. Loubet s'entretient avec les ambassadeurs, il leur exprime personnellement ses vœux. Le président de la République qui le matin a reçu des télégrammes particulièrement aimables du tsar du roi de Grèce, du roi des Belges, du chah de Perse du prince de Bulgarie, du sultan, du roi de Portugal et du président de la République argentine tient à remercier de nouveau les représentants de ces chefs d'Etats.

L'Affaire Humbert

LE DENONCIATEUR

Madrid, 2 janvier. — On connaît maintenant, malgré toutes les précautions qu'il a prises pour rester ignoré, l'auteur de la lettre anonyme adressée à l'ambassade de France, à Madrid, et dénonçant la retraite des Humbert. C'est un nommé Emile Cotarello, avocat de métier, policier d'occasion et, par surplus, membre de l'Académie espagnole. Il habitait le même immeuble que les Humbert. Plusieurs membres de l'Académie espagnole, écœurés de la conduite de ce personnage et ne voulant plus se trouver en contact avec un mouchard, ont donné leur démission.

C'est donc l'académicien-délateur Cotarello qui touchera la prime de 25.000 francs.

Pourtant, la brigade de l'agent Caro suivait les Humbert depuis une dizaine de jours. Et, à de fréquentes reprises, les policiers virent les membres de la famille attendre, aux abords des boutiques spéciales, l'arrivée des journaux français. Ils en commençaient invariablement la lecture par les annonces, dont ils traduisaient certaines à l'aide d'un alphabet spécial qu'ils tenaient à la main.

Néanmoins, les agents espagnols ne découvrirent pas les Humbert. Ils crurent les trouver en présence de ces « détenteurs de trésors » ou « fabricants d'héritages », si nombreux à Madrid, et qui opèrent surtout à l'étranger, attirant les gogos au moyen de lettres et d'annonces. Plusieurs fois, on les suivit sans succès à la poste restante, et ce n'est que par la lettre anonyme que fut découverte l'identité des escrocs. M. Cotarello a donc lieu de se réjouir.

L'enquête a établi que les fugitifs reçurent, à deux reprises, rue Ferraz, la visite d'un jeune homme, grand, châtain, et qui ne parlait que le français. Toute la famille le recevait avec grands embrassements et manifestations de joie. C'est probablement le gendre d'Emile Daurignac, M. Picquet fils, que M. Lemercier fit vainement filer à son départ de Paris.

UNE LETTRE DE M. MOUGEOT

Paris, 2 janvier. — M. Léon Mougeot, ministre de l'agriculture a adressé la lettre suivante à un de nos confrères parisiens :

« Je lis dans votre journal, sous le titre : « Pourquoi on a mis les Humbert au secret » les déclarations suivantes qu'aurait faites un journaliste espagnol au correspondant d'un journal parisien :

« Vous devriez raconter pourquoi on a subitement mis les Humbert au secret ; ceux-ci commençaient à parler et à faire des révélations.

— On a publié, a dit Thérèse, la liste de mes créanciers ; eh bien, moi, je publierai celle de mes débiteurs...

» M. M..., un des gros bonnets du gouvernement pour lequel les correspondances n'ont pas de secrets, oserait-il nier que je lui ai prêté obligeamment 40.000 francs ? »

Je vous sais gré, monsieur le directeur,

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N° 26

LA POCHARDE...!!

PAR

Jules MARY

PREMIERE PARTIE

LA MÈRE AUX SEPT DOULEURS

VII

La Justice dans l'inconnu

La veille même, des lettres leur étaient parvenues, criant, toutes :

— La Pocharde a tué son enfant !

Alors, ils s'étaient résolus à agir.

Et voilà qu'ils entendaient une seconde accusation, non moins grave :

— La Pocharde a assassiné le docteur Renneville !

Ils se communiquaient ces réflexions en se parlant à voix basse, lorsque tout à coup il y eut une poussée, sur les bords de la plâtrière, parmi la foule. Deux ou trois paysans dégringolèrent jusqu'auprès des magistrats, se relevèrent, mais au lieu de s'excuser ou de remonter, ils ôtèrent leurs casquettes et demandèrent à être entendus en déposition.

Ces dépositions se résumèrent ainsi :

— Hier au soir, entre Maison-Bruyère et le prieuré de Belay, nous avons rencontré le docteur Renneville. Il venait de Maison-Bruyère, nous a-t-il dit et il avait assisté là à une scène navrante entre M. Lamarche et sa femme. Nous avons causé cinq minutes et le docteur a continué son chemin... Nous autres, nous prenions à travers champs pour raccourcir la route, quand nous avons vu la Pocharde qui courait droit devant elle, pareille à une folle, comme elle fait toujours quand elle est ivre, — sauf votre respect, monsieur le juge. — Elle ne nous a pas vus... Elle est passée à côté de nous et nous l'avons entendue très bien qui disait : « Le docteur va dire partout que j'ai empoisonné mon enfant... Je ne veux pas... Je ne veux pas !... » Elle a disparu ensuite, dans la nuit... et nous l'avons perdue de vue, à cause des arbres, mais nous avons remarqué cependant qu'elle prenait la direction du prieuré... Par conséquent, elle a dû rencontrer l'ancienne route royale... et au train dont elle courait, elle n'a pas dû être longtemps sans rattraper le docteur...

Et les paysans ajoutèrent :

— Voilà ce que nous avons vu. Et nous avons cru que c'était notre devoir de venir vous le raconter.

Si vague qu'elle fût, cette déposition semblait cependant préciser un point resté obscur.

Pourquoi la Pocharde eût-elle tué Renneville ?

Les paysans paraissaient dire :

— Elle a empoisonné son enfant. Le docteur seul, le savait. C'était par le docteur que pouvait venir le châtiment... Dans la folie de son cerveau détraqué, qui sait si elle n'a pas eu la pensée de tuer le docteur afin de détruire du même coup l'accusation ?...

Rapidement, toujours à voix basse, les deux magistrats s'entretenaient.

— La déposition de ces gens prouve que le chaufournier Langeraume avait raison en prétendant que le meurtre a dû se commettre loin d'ici...

— Cette femme a-t-elle eu la force de traîner le cadavre jusqu'à la plâtrière ?

— Cela me semble impossible...

— Il est vrai qu'en un moment de terreur, de folie, d'exaspération, les êtres les plus faibles sont capables d'efforts énormes...

— Oui, nous en connaissons des exemples.

— Nous devons voir cette femme et l'interroger.

— Oui, dit M. Barillier d'une voix résolue, nous le devons ! Mais auparavant...

Il fit signe à deux gendarmes qui venaient d'arriver, dans l'intervalle, et s'étaient mis à sa disposition.

Il leur montra Maison-Bruyère.

— Vous ne quitterez pas de vue cette maison et vous empêcherez Mme Lamarche de s'éloigner, sous n'importe quel prétexte, tant que nous ne serons pas de retour... Vous m'en répondez.

— Soyez tranquille, monsieur le juge. Nous ne bougerons pas d'ici.

— Priez un fermier voisin de m'envoyer sa voiture. Nous allons faire transporter le corps du docteur à son domicile...

Et bas, à M. Coudercy :

— Nous l'accompagnerons, si vous le voulez bien. Peut-être trouverons-nous chez le docteur quelque indice qui nous mettra sur la trace...

Un quart d'heure après, le triste cortège descendait le coteau.

Le comte du Thiellay ne le suivit pas.

Il reprit le chemin de Fénestrel.

Et de loin, n'osant le rejoindre, Mathis le suivait.

La maison du docteur Renneville était située en dehors du village. On y fut bientôt.

Le docteur était veuf, n'avait point d'enfants.

Il habitait avec un cocher et une cuisinière.

Ceux-ci, interrogés, ne purent que se répandre en lamentations et ne donnèrent à la justice aucun renseignement.

La cuisinière introduisit le juge d'instruction et le procureur de la République dans le cabinet de travail de Renneville.

Et là, au bout de quelques minutes de recherches, ils trouvèrent quelques feuilles éparses, couvertes d'une écriture serrée, droite, solide, — l'écritude du docteur, — et en tête de ces feuilles, — sur la première, Renneville avait écrit en grosses lettres :

A Monsieur le juge d'instruction, Parquet de Tours.

En dessous, en écriture plus petite :

Observations soumises au Parquet sur la maladie et la mort mystérieuses de Henri Lamarche, fils adultérin de Charlotte Lamarche, dite « la Pocharde »...

Les deux magistrats se regardèrent, un peu émus malgré tout.

« Après de longues hésitations, après mûres réflexions, je considère de mon devoir de livrer à l'appréciation suprême de la justice les faits suivants, desquels je ne puis donner une explication catégorique.

« Dans le courant de l'été dernier, le 15 juillet, date mentionnée sur mon livre de visites, j'ai été appelé par Madame Charlotte Lamarche qui m'invitait à donner des soins à son dernier enfant, Henri, alors âgé de trois mois environ. Je me rendis à cette invitation. L'enfant, disait la mère, était faible et souffrant depuis sa naissance, mais depuis quelques jours semblait plus faible encore et plus souffrant. Je constatai sur le petit malade, après un examen très sérieux, les symptômes de l'hérédité alcoolique. Il était, au jour de ma première visite, dans un état de coma profond qu'interrompaient de temps à autre des secousses convulsives. La respiration, d'abord stertoreuse, s'embarrassait de plus en plus. J'arrivai à temps pour empêcher le mal de devenir mortel et je le sauvai. Si le malade était mort, si l'autopsie en avait été faite, je pense que l'on aurait trouvé du sang épanché dans la cavité de l'arachnoïde et infiltré dans les poumons, lésions que l'on rencontre constamment chez les individus morts en état d'ivresse...

« Le 23 août suivant, le 15 septembre aussi, je fus appelé auprès de l'enfant qui avait peine à vivre et chez lequel j'observai les mêmes symptômes sus-relatés.

» Avec des soins constants et une hygiène rigoureuse, mon avis, toutefois, était que l'enfant pourrait vivre. Dans quelles conditions de santé et de force ? Je l'ignore. L'hérédité alcoolique, due à sa mère, notoirement connue pour ses habitudes invétérées d'ivrognerie, s'atténuerait-elle avec l'âge ? Ou bien l'enfant conserverait-il une faiblesse d'esprit, du rachitisme, un état de nervosisme, comme cela est si fréquent ? C'est le secret de l'avenir.

» Je donnai à Madame Lamarche des conseils sévères.

» Pendant les mois qui suivirent, c'est-à-dire pendant toute la mauvaise saison, je n'entendis plus parler de rien. Je m'informai. Le malade allait mieux.

» Dès le début du printemps de cette année, le mieux cessa, et des crises se manifestèrent.

» Madame Lamarche me demanda de nouveau auprès de son fils.

» A plusieurs reprises, à partir de cette époque, le 5 avril, le 12, le 30 avril, puis le 30 et le 15 mai, jour de la mort, je remarquai des suffocations chez l'enfant... J'arrivais à peine à temps pour le sauver, et le 15 mai j'arrivai trop tard. Le petit corps avait déjà une raideur tétanique, comme on se observe après certains empoisonnements. Elle dura trois heures, disparut pour reparaître une heure et demie après, car je revis l'enfant plusieurs fois dans l'après-midi où il mourut. La peau et les membranes muqueuses de la bouche, du nez, de la langue étaient pâles, mais présentaient quelques petites plaques rosées.

» Je n'ai pas pu pousser plus loin mes observations. Pour que celles-ci fussent complètes et pour qu'il fût possible de porter sur cette mort une appréciation exacte, l'autopsie serait nécessaire.

» Je ne puis formuler d'accusation.

» Cette lettre n'accuse qui que ce soit.

» Elle est destinée seulement à attirer l'attention de la justice. Celle-ci agira selon qu'elle le jugera convenable.

» Je résumerai mon opinion en disant que si les symptômes remarqués au courant de la maladie de l'enfant m'ont semblé à plusieurs reprises aussi singuliers qu'inexplicables, la mort a un instant éveillé en moi le soupçon d'un attentat...

» L'autopsie peut seule indiquer s'il y a eu crime... »

La lettre, si grave, si concluante malgré tout, était signée. Auprès d'elle, sur la table de travail du docteur, une enveloppe toute prête portait l'adresse de M. Barillier, au Parquet de Tours. Puis des notes étaient jointes, relatant les observations médicales en termes techniques.

Il était évident que M. Renneville avait mis le lendemain la lettre et ces notes à la poste, afin de saisir la justice et de dégager sa responsabilité.

M. Barillier s'en empara.

Nulle hésitation n'était plus permise.

Il fallait interroger Charlotte.

Les deux hommes remontèrent en voiture et prirent la route de Maison-Bruyère. La jolie maison simple sur les murs de laquelle couraient les glicynes fleuries et les vignes grimpants.

A suivre.